

*Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame Pascaline CHEREAU-NEMAZINE représentante de la Mairie de Saint-Paul, Madame Monsieur Jean-François HOAREAU représentant la Mairie de Saint-Denis, Mesdames et Messieurs les élus en vos titres et fonctions, Mesdames et Messieurs les journalistes, chers compatriotes, chers amis, cher Nelson (notre artiste), mesdames et messieurs, à vous les enfants de l'Aide sociale à l'enfance, de l'enfance en danger, à tous les enfants d'hier, d'aujourd'hui et de demain,*

C'est au nom de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM et des mineurs de La Réunion transplantés que j'interviens en ce grand jour en vous remerciant toutes et tous chaleureusement de votre présence.

De 1962 à 1984, 2015 mineurs ont été arrachés à leur île et envoyés dans l'hexagone en raison des dérives d'une ambition républicaine et d'une politique de l'enfance. Cet épisode de France, est-il nécessaire de le rappeler dans nos temps compliqués, ne doit plus jamais se reproduire.

Je ne rentrerais pas dans les détails de cet épisode dramatique et douloureux dont les souffrances demeurent pour beaucoup d'entre nous, comme pour nos familles et nos enfants.

Monsieur le Maire, cher Monsieur Emmanuel SERAPHIN, nous connaissons votre soutien indéfectible qui nous touche et qui honore la mémoire de La Réunion et de la République française. Nous sommes heureux et ravis que vous aillez accepté d'ériger cette œuvre dans votre commune.

**Ici, à Saint Paul**, cette œuvre prend un sens tout particulier. **Ici, à Saint Paul**, ville qui a connu au XVIIe siècle l'arrivée des premiers habitants de La Réunion, a vu aussi 3 siècles plus tard, dans les années 1960, le départ de 250 enfants dits de la Creuse qui ont été transplantés dans l'Hexagone. **Ici, à Saint Paul**, où non seulement est rendu hommage aux enfants transplantés issus de l'ouest dont je fais partie, mais où un hommage est aussi rendu à un homme qui nous a soutenu avec tant de conviction, un homme qui nous manque beaucoup aujourd'hui, un historien qui a marqué l'histoire de La Réunion. Vous aurez toutes et tous compris que ma pensée va à notre ami défunt, dans des eaux proches de l'Océan, Sudel Fuma dont un espace culturel se trouve **ici, à Saint-Paul**. D'où qu'il soit, il doit être fier du travail accompli, des résultats de ce combat qui dure depuis tant d'années et de ce lieu de mémoire qui se réalise aujourd'hui.

Je tiens à présent à remercier notre artiste Nelson BOYER. Cette deuxième œuvre unique « PARCELLES D'ENFANCES » inaugurée aujourd'hui à

Saint-Paul renforce des liens non seulement artistiques mais aussi amicaux. Merci Nelson. Ton soutien date depuis tant d'années. En effet, ta toute première œuvre en notre hommage se trouve depuis 2013 à l'aéroport de Saint-Denis. C'est aussi un symbole de départ et d'arrivée. Comme **ici, à Saint Paul**.

J'espère ne pas être bavarde en rappelant certains éléments qui ont contribué à la reconnaissance desdits « Réunionnais de la Creuse ». En 2014, l'Assemblée nationale a voté une « résolution mémorielle » inédite portée par Ericka BAREIGTS proclamant que l'État a manqué à sa « responsabilité morale » à l'égard des ex-mineurs transplantés. Madame la Présidente de Région, très chère Madame Huguette BELLO, nous n'oublierons jamais ce discours poignant de vérité que vous avez prononcé dans l'hémicycle ce 14 février 2014. Merci...

En 2016, une commission nationale d'experts chapeauté par le sociologue Philippe Vitale a été créée. Composée d'intellectuels réunionnais (Wilfrid Bertile, Prosper Eve, Gilles Gauvin), cette commission a rendu son rapport en 2018, un rapport qui a révélé les ressorts de cet épisode et notamment le rôle néfaste de l'Aide sociale à l'enfance de l'époque.

La commission a par ailleurs dénombré et recensé 2015 ex-mineurs transplantés ce qui a permis à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir retrouver leurs racines et de bénéficier d'un dispositif de retour sur l'île. A ce titre, je tiens à souligner le travail du département Réunion et de la Région Réunion pour leur action concernant les ex-mineurs transplantés.

Merci à vous tous.

En 2017, par un courrier adressé à notre fédération, Monsieur le Président de la République française, Emmanuel Macron, a déclaré, je le cite, qu'« *il apparaît à présent, avec les lumières du recul de l'Histoire, que cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaite aider* ». La faute a été reconnue, certes non officiellement, mais reconnue au plus haut niveau de l'Etat et une plaque commémorative a été inaugurée en 2022 à Orly. Un lieu de départ et d'arrivées, encore et encore.

Si tout n'a pas été réglé, la FEDD n'a pas souhaité rester enchaînée à son histoire passée, encore moins demeurer dans le ressentiment. Car trop d'enfants mineurs sont aujourd'hui en danger en France, dans ses DROMS, comme ailleurs. Ainsi, comment la FEDD pouvait ne pas penser à ces enfants ? Comment ne pouvait-elle pas ouvrir son horizon au présent, à l'avenir et aux problématiques qui touchent l'enfance en danger et potentiellement tous les enfants qui sont le futur de notre humanité ?

C'est le sens des actions que mène aujourd'hui la FEDD au niveau européen pour la protection de l'enfance et pour tous les enfants victimes d'abus. La Fondation Suisse Guido FLURI à l'initiative du mouvement Européen Justice Initiative Europe nous soutient ainsi que l'Association France Initiative Justice présidée par Maître Élisabeth RABESANDRATANA et Laurent SERMET.

J'en termine pour vous dire mon émotion. Que de symboles pour moi, pour nous, pour vous toutes et tous, de nous retrouver aujourd'hui, **ici à Saint Paul**, en ce 20 novembre 2023, date emblématique du 34e anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant. Dans le contexte actuel très compliqué en France, comme au niveau international, notre histoire d'enfants transplantés n'est plus seulement notre histoire en particulier, c'est celle de l'enfance en danger en général.

C'est certes une modeste pierre dans l'édifice des droits de l'enfance mais une sincère participation à l'action de toutes celles et ceux qui œuvrent en faveur de l'enfance en danger, d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, à qui je rends hommage devant vous **ici à St Paul**.

Aujourd'hui, la commémoration de notre histoire et des droits de l'enfant que nous organisons autour de cette œuvre mais aussi autour du culturel permet de nous retrouver entourés d'artistes qui sont venus soutenir notre cause. Bénévoles, je tiens chères et chers artistes à vous remercier car vous le méritez vraiment.

Nous avons souhaité mettre en place un concours d'écriture autour des droits de l'enfant et nous remercions tous les jeunes participants qui ont accepté de soutenir cette cause. Réjouissons-nous de leur participation car transmettre signifie ne pas oublier : c'est aussi votre histoire, celle de La Réunion, celle de la France !

J'en termine en citant la devise des armoiries de notre île de La Réunion : « je fleurirai partout où je serai plantée.

Transplantés dans l'Hexagone de 1962 à 1984, nous le la zordi ! **Ici, à Saint Paul** grâce à cette œuvre « plus brillante que mille soleils », nous reflleurissons à nouveau grâce à vous !

Merci !!!!